

VU la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1^{er} octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le budget de l'exercice en cours,

CONSIDERANT que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a lancé une consultation relative à la création d'un Espace France Services et à la relocalisation de l'agence postale,

CONSIDERANT les offres reçues pour cette consultation et l'analyse qui en a été faite en application des critères de jugement préétablis,

CONSIDERANT l'avis des membres de la Commission marchés, réunis en séance en date du 4 juin 2024, exprimés sur la base du rapport d'analyse,

Le Maire de la Ville d'ANDREZIEUX-BOUTHEON,

DECIDE

Article 1 : De procéder à la signature des marchés passés selon la procédure adaptée :

Pour le lot 2 : DEMOLITION

N° MA2413-02 avec la société BENY CONSTRUCTION, domiciliée à L'HOPITAL LE GRAND (42210) pour un montant de 39 067,25 € HT.

Pour le lot 3 : MENUISERIE EXTERIEURE

N° MA2413-03 avec la société SERODON, domiciliée à YSSIGEAUX (43200) pour un montant de 19 000,00 € HT.

Pour le lot 5 : MENUISERIE INTERIEURE

N° MA2413-05 avec la société GENEVRIER, domiciliée à ANDREZIEUX-BOUTHEON (42160) pour un montant de 20 456,30 € HT.

Pour le lot 6 : ISOLATION PLATRERIE PEINTURE

N° MA2413-06 avec la société NJE BAT, domiciliée à CLEPPE (42110) pour un montant de 32 000,00 € HT.

Pour le lot 7 : CARRELAGE FAIENCE

N° MA2413-07 avec la société LUMIA, domiciliée à LORETTE (42420) pour un montant de 12 886,08 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20240620-2024-040-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Publication : 20/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le lot 8 : ELECTRICITE CHAUFFAGE ELECTRIQUE

N° MA2413-08 avec la société CMP BAYLE, domiciliée à L'HOPITAL LE GRAND (42350) pour un montant de 40 000,00 € HT.

Pour le lot 9 : PLOMBERIE SANITAIRE

N° MA2413-09 avec la société ROUSSON, domiciliée à L'HOPITAL LE GRAND (42290) pour un montant de 22 012,34 € HT.

Article 2 : Les marchés sont conclus pour une période de 7 mois à compter de la date de l'ordre de service.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédiée.

Article 4 : Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 20 juin 2024

**Le Maire,
François DRIOL**

